

Les défenseurs, à vous de jouer!

Autor(en): **Wolf, Kaspar**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin**

Band (Jahr): **32 (1975)**

Heft 1

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les défenseurs, à vous de jouer!

La situation financière et le sport

L'époque du jeu offensif

Lorsqu'on commença à donner un nouvel essor à l'activité sportive en Suisse, on notait le début des années 60. Les discussions se basaient alors sur une ancienne législation fédérale. Depuis 1874, la Confédération imposait aux cantons de dispenser des cours de gymnastique obligatoires aux garçons en vue de leur préparation au service militaire; à partir de 1907, elle s'est occupée elle-même de l'instruction préparatoire volontaire réservée aux jeunes gens de 15 à 20 ans. Le moment semblait venu de créer des bases légales plus larges pour l'encouragement du sport. La santé et l'éducation sont des biens publics, auxquels il faut associer également l'activité sportive.

Aujourd'hui, personne n'oserait lancer une entreprise d'une telle portée! A cette époque-là ce fut pourtant possible, vu que le terrain était en bon état. Les attaquants pressaient la défense adverse, de sorte que des buts devaient forcément être marqués. Un nouvel article constitutionnel, une loi fédérale sur l'éducation physique et le sport, de nouvelles impulsions, davantage de subventions pour l'éducation physique à l'école, pour la formation de maîtres d'éducation physique, pour Jeunesse et Sport et pour le sport des adultes en furent le résultat. Et avec l'éducation physique obligatoire pour les apprentis et les subventions pour la construction d'installations de sport, le Parlement fut même l'auteur de deux autogoals!

En rétrospective, on peut constater que le succès remporté par cette entreprise de grande envergure, qui sied d'ailleurs fort bien à la Suisse en comparaison à d'autres pays, n'est certes pas dû au hasard. Les années 60 ont permis d'établir deux conditions déterminantes. D'une part on a réussi à vulgariser la notion qu'une activité sportive saine représente pour l'avenir un excellent capital biologique, et de l'autre, il y avait de l'argent, certes pas en abondance mais tout de même une certaine réserve. Le nouvel article constitutionnel a eu pour conséquence que le sport est passé du hobby privé à un droit légitime.

L'heure de la défense

Les prophètes, comme nous les connaissons, prédisaient depuis longtemps des périodes d'inflation. Malgré tout, la rapidité avec laquelle les autorités sont tombées dans une crise financière est à la fois surprenante et difficile à comprendre. Mais le fait est là, et le sport ne sera pas épargné. Il ne reste plus qu'à espérer que l'on sera indulgent. — Malheureusement, les premiers signes restreignent cet espoir. Lorsqu'il s'agit de diminuer rigoureusement les dépenses, on aime à invo-

quer le principe de se limiter au nécessaire. Cette déclaration sied fort bien à chaque homme politique. Et maintenant, on est naturellement tenté de se demander si le sport est vraiment indispensable à la vie. Mais sur la liste des priorités, il y a certes d'autres domaines importants qui passent avant le sport, comme nous l'avons entendu précédemment. Le sport n'était-il pas initialement un hobby privé? Ne devrait-il pas être reconduit à son but initial, selon la sentence «c'est bien plus beau lorsque c'est inutile»? Et du reste, on gagne beaucoup trop d'argent dans le sport, pensons uniquement aux skieurs de compétition et aux footballeurs.

Si l'éducation physique et le sport ne seront pas épargnés, mais traités avec ménagement pour de bonnes raisons, c'est surtout la quasi-commercialisation du sport qui obscurcit le jugement objectif de nombreux concitoyens, voire de hauts magistrats. Il faut reconnaître que pour beaucoup, la réputation du sport a déjà été compromise. Les incidents qui se produisent dans les sports spectaculaires et télévisés, les salaires astronomiques de certains sportifs d'élite, les événements antisportifs et dangereux pour la santé pèsent lourd et troublent l'image sereine du sport. Si l'on attend de la part du profane qu'il fasse preuve de discernement, il faut également avouer que nous, les dirigeants du sport, n'avons pas encore réussi à éliminer les excès.

Ainsi les deux conditions, qui ont contribué il y a dix ans au succès de l'offensive du sport, sont à l'improviste remises en cause. Nous aussi, nous devons nous faire à cette mauvaise situation financière, et accepter des restrictions. Mais ce qui est plus menaçant encore, c'est que la valeur du sport en général est mise en question.

Il y a encore quelques années, fervents partisans du jeu offensif, nous avons porté le mouvement du sport en avant. Maintenant, c'est l'heure de la défense. Il s'agit d'assurer les biens acquis. Nous devons toutefois laisser d'autres personnes juger et examiner d'un œil critique nos conceptions fondamentales, et même accepter des retouches. Mais, il s'agit de ne pas perdre courage, et de justifier la saine activité sportive dans la société, dans la commune, dans le canton et au niveau national. Dans cette période de crise financière, l'éducation physique et le sport ont besoin d'être à nouveau légitimés, et l'année 1975 nous donnera certainement maintes occasions de le faire.



Directeur de l'EFGS